

DECISION DU MAIRE

N°441

DATE

13 mai 2026

Modification de la décision n° 359 du 21 avril 2026 portant sur la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la reconstruction partielle de l'Espace Claude Vanpoulle à Poissy.

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-22, 4^{ème} alinéa,

Vu la délibération n° 5 du Conseil municipal du 29 mars 2026 portant délégation du Conseil municipal à Madame le Maire, et notamment son 4^{ème} alinéa,

Vu le budget communal,

Vu la décision n° 359 du 21 avril 2026 portant sur le contrat 26C072 relatif à la mission de maîtrise d'oeuvre dans le cadre de la reconstruction partielle de l'Espace Claude Vanpoulle à Poissy,

Considérant qu'il convient de modifier la décision n° 359 du 21 avril 2026 pour rectifier l'objet de la mission,

DÉCIDE :

Article 1 :

L'article 1 de la décision n° 359 du 21 avril 2026, est modifiée comme suit :

De signer le contrat n°26C072 avec la société SATELIS relatif à la mission de coordination SPS dans le cadre de la reconstruction partielle de l'Espace Claude Vanpoulle à Poissy.

Article 2 :

Les autres dispositions de la décision n° 359 du 21 avril 2026 demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraintes aux nouvelles dispositions contenues dans la présente décision, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Article 3 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**

#signature#

Sandrine BERNOS DOS SANTOS

Document publié sur le [site de la ville](#) le 22/05/2026